FINANCES PUBLIQUES
MÊME PLUS L'IMPÔT
SUR LES OS

SYNDICAT NATIONAL
Solidaires
Finances
Publiques39
Section du Jura

Compte rendu 2e convocation du CSAL 23 janvier 2024

Un seul point à l'ordre du jour, mais non des moindres : le volet social emploi du PLF 2024, car rejeté par le seul syndicat siégeant à la première convocation.
Pour nous, le boycott de la première instance du CSAL était une nécessité, c'est le seul clignotant qui remonte à Bercy sur l'état réel du dialogue social dans notre département.

Dans la liminaire annexée, Solidaires Finances Publiques 39 a exprimé sa lassitude vis à vis de cette application sans réflexion ni mesure de préconisations aveugles et la clémence éhontée de traitement des élites déviantes.

Sans commentaire sur les liminaires, le président indique refuser de détailler le seul point à l'ordre du jour, car déjà longuement débattu lors de la première convocation : il finira pourtant par répondre aux questions des OS.

Pour rappel, dans le Jura, les 7 nominés (4 B 3 C) sont :
1 B au SGC de Poligny
1 B à St Claude
1B à la DDFIP
1B au SDIF

1C au SPFE
1C à la DDFIP, (BIL, agent technique)
1C au SIE

Le président nous prie de ne pas oublier la création de 1 A au SFDL, 1 B à la BCR, ainsi que le switch A+/A entre le SIP Lons et le SIE. (échange de chaises vides pour l'instant) et se féliciterait presque que ca ne fasse que 3 suppressions nettes. Perdre un poste, pour SFP, c'est déjà trop, quand on réclame plutôt des créations.

Sur l'affectation du nouveau B en BCR, le président annonce se réserver la liberté d'affecter le poste au sein du PID, et pas forcément comme fléché à la BCR. Bonne résolution 2024? A ce jour le PID en tant que service n'a pourtant pas d'existence au TAGERFIP, c'est à dire qu'il n'est pas possible de le demander au mouvement local : le candidat devra formuler 3 voeux, à savoir BCR, PCRP ou PCE pour avoir une chance d'intégrer la structure.
Qu'à cela ne tienne, M Blanc discutera avec LE ou LA responsable du PID (mercato en cours ?). Puisque un (ex) CTL avait validé la création du PID, même si Bercy n'a pas pris la structure en compte, et que le poste PID n'existe pas dans MOUV RH c'est pas grave, "la technique bloque", mais tant pis. Ce que le directeur veut…

* Sur la suppression de poste au SDIF, qui récompense une année pourtant marquée par GMBI et l'arrivée des taxes d'urbanisme sans arrivée de collègues de la DDT, malgré l'attractivité légendaire de notre DGFIP : la réponse est sidérante. Puisque le logiciel est nouveau, il faudra tout réapprendre, à quoi bon transférer des postes… Et là encore, d'après lui le calcul de charges est forcément erroné (la technique, décidément ! Heureusement que le COM met le paquet sur les outils informatiques, hin?). Un seul agent devrait donc suffire.
Bref : comme pour les SIP l'an dernier, la mission n'est pas arrivée que l'effectif est déjà supprimé ! A croire qu'on n'apprend jamais de ses erreurs…

* Sur la suppression de poste au SIE, qui a pourtant trusté l'EDR pendant des mois en 2023, et surtout recruté plusieurs contractuel(le)s tout en voyant refusées les arrivées de 2 B au mouvement local : alors non pas de contradiction dans la méthode, hin. L'EDR comble les absences temporaires type maladie, (circulez, y'a rien à voir) ; et pour les mouvements bloqués… Notre Directeur ne souhaite pas reprendre le débat, c'est comme çà point. « on ne maîtrise pas le calcul des suppressions d'emploi, c'est un outil national » (une phrase de M Blanc qui reviendra comme un refrain durant toute l'instance).

Nous sommes priés de noter que la diligence du directeur a évité au département une suppression supplémentaire, Grâces lui soient rendues… toutefois, il confesse lui même ne pas pouvoir clarifier le calcul du ration charges/emplois :
« si j'avais l'explication, je vous la donnerais »
« nous aussi, on a été surpris par le résultat »
« c'est les grandes directions qui ont profité des créations d'emplois »
Les suppressions sont réparties « là où ça peut encore passer ». Les agents du SGC de Poligny apprécieront !
Sur les gains de productivité dus en théorie aux améliorations informatiques : « vous ne voudriez pas travailler sur des applications d'il y a 40 ans ? » Quand on voit comment fonctionnent nos applis les plus récentes…
Et puis soyez heureux une pause est attendue dans les suppressions pour 2025… On rase gratis, mais demain !

Le vote est évidemment CONTRE à l'unanimité.

Questions diverses : ce n'est pas l'usage en cas de 2eme convocation, mais « dans {sa] grande bonté » le directeur accepte de répondre.

Notre directeur a évoqué le départ de Jérôme Fournel, dont le plus grand regret, d'après sa lettre consultable dans Ulysse serait de ne pas avoir su nous « convaincre toutes et tous de la pertinence de toutes ces transformations, de la valeur de cette ambition » et dont le PAS reste le principal fait d'armes.
Pour nous, le PAS reste largement perfectible, et les collègues des SIP qui doivent dépêtrer les frontaliers ou retraités 2024 de leurs mises à jour le savent bien.
Sans compter que le recouvrement réel de l'impôt sur le revenu en cas de liquidation judiciaire des entreprises collectrices commence à poser question… Étonnamment le débat s'est arrêté là.

SFP demande des précisions quant à la note sur l'accueil physique et téléphonique datant de 2021, sur le point du mercredi, jour de fermeture. Le directeur reconnaît devoir relire cette note « peut être mal rédigée » avant de pouvoir répondre sur le fond. Nous lui rappelons que toutes modifications qui pourraient intervenir devraient être présentées en CSAL, puisqu 'elle avait été votée en CTL. Don't act, donc.

En résumé : le débat constructif est un tabou que le DDDFIP a bien du mal à affronter…